



COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 5 JUIN 2019 PROJET SITE TOUR EIFFEL

1. Introduction	3
2. Présentation du projet	4
3. Démarche de concertation et urbanisme réglementaire	5
4. Échanges avec les participants	8



↑ Une cinquantaine de participants assistent à la réunion

Une cinquantaine de personnes a participé à la réunion publique de lancement de la phase de concertation sur le projet lauréat site Tour Eiffel qui s'est tenue le mercredi 5 juin de 19h à 21h15 au Pavillon de l'Arsenal, 21 boulevard Morland (4^{ème} arrondissement). La réunion publique a comporté un temps de présentation du contexte, du projet, de la concertation et de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, puis un temps d'échange avec le public.

Étaient présents à la tribune afin de présenter le projet et de répondre aux questions :

- Jean-Louis MISSIKA, adjoint à la maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité ;
- Christophe NADJOWSKI, adjoint à la maire de Paris en charge des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public ;
- Jacques BAUDRIER, conseiller délégué auprès de l'adjoint chargé de l'urbanisme, chargé des questions relatives aux constructions publiques, aux grands projets de renouvellement urbain et à l'architecture ;
- Catherine GARRETA, médiatrice, garante de la concertation désignée par la Commission Nationale du Débat Public ;
- Kathryn GUSTAFSON, paysagiste, mandataire de l'équipe du projet OnE ;
- Thomas CORBASSON, architecte, membre de l'équipe du projet OnE ;
- Bertrand MONCHECOURT, architecte du patrimoine, membre de l'équipe du projet OnE ;
- Jean-François MANGIN, directeur de projet à la mission Tour Eiffel de la Ville de Paris ;
- Eric JEAN-BAPTISTE, chef du service de l'innovation de la stratégie et de l'urbanisme réglementaire de la Ville de Paris ;
- Céline STEIGER, urbaniste de l'agence Ville Ouverte en charge de la concertation.

Étaient également présents dans la salle :

- René-François BERNARD, adjoint à la maire du 7^e arrondissement, en charge de l'Urbanisme et de l'Environnement ;
- Plusieurs membres de l'équipe du projet OnE ;
- Des représentants des services techniques de la Ville de Paris.

La réunion s'est déroulée de la manière suivante :

- la ville de Paris a introduit les objectifs et enjeux généraux du projet
- le maître d'œuvre a présenté le projet
- la ville de Paris a présenté la démarche de concertation
- puis, la parole a été laissée aux participants, qui ont posés leurs questions après un échange par petit groupe.

Le compte-rendu est établi par l'agence Ville Ouverte, en charge de la concertation,

1. INTRODUCTION

En introduction de la réunion, la Ville de Paris a rappelé ses objectifs. Un projet :

- Qui améliore l'expérience de visite, les usages pour les riverains, Parisiens, le confort pour tous, du métro à la Tour ;
- Qui offre un nouvel espace de promenade et de détente pour les Parisiens comme pour les visiteurs, et redonne vie aux jardins du Trocadéro et du Champ-de-Mars ;
- Qui diminue les surfaces imperméables et asphaltées et donne plus de place aux piétons et au végétal.

Les apports de la concertation menée de janvier à mars 2019 ont été présentés de manière synthétique. Cette concertation a nourri le travail des équipes engagées dans la procédure de dialogue compétitif, et notamment le projet lauréat.

→ *Le bilan de cette phase de concertation est disponible sur le site www.concertationsitetou Eiffel.fr*

Le calendrier

Le calendrier de la démarche et les acteurs engagés ont également été présentés :



Les acteurs du projet

UN PROJET PARTAGÉ

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Paris

- Secrétariat général - Mission Tour Eiffel
- Services techniques (urbanisme, environnement, voirie...)
- Élus centraux
- Mairies du 7^e, 15^e et 16^e arrondissement

Société Publique Locale Parisienne
Société d'Exploitation de la Tour Eiffel

Maîtrise d'œuvre paysagère et architecturale

Paysage : Gustafson Porter + Bowman
 Architecture : Chartier-Corbasson
 Patrimoine : Atelier Monchecourt
 Urbanisme : Sathy
 Ingénierie : Ma-geo

Riverains, parisiens et visiteurs

Partenaires publics et privés

Services de l'État :
 Architectes des Bâtiments de France,
 Inspection des Sites, Préfecture de Police
Mission Jeux Olympiques
Atelier Parisien d'Urbanisme
 RATP
 SNCF
 Port Autonome de Paris
 Équipements culturels voisins
 Acteurs du tourisme...

Garante de la concertation

Catherine Garreta, désignée par la Commission Nationale du Débat Public

La présentation de la garante de la concertation

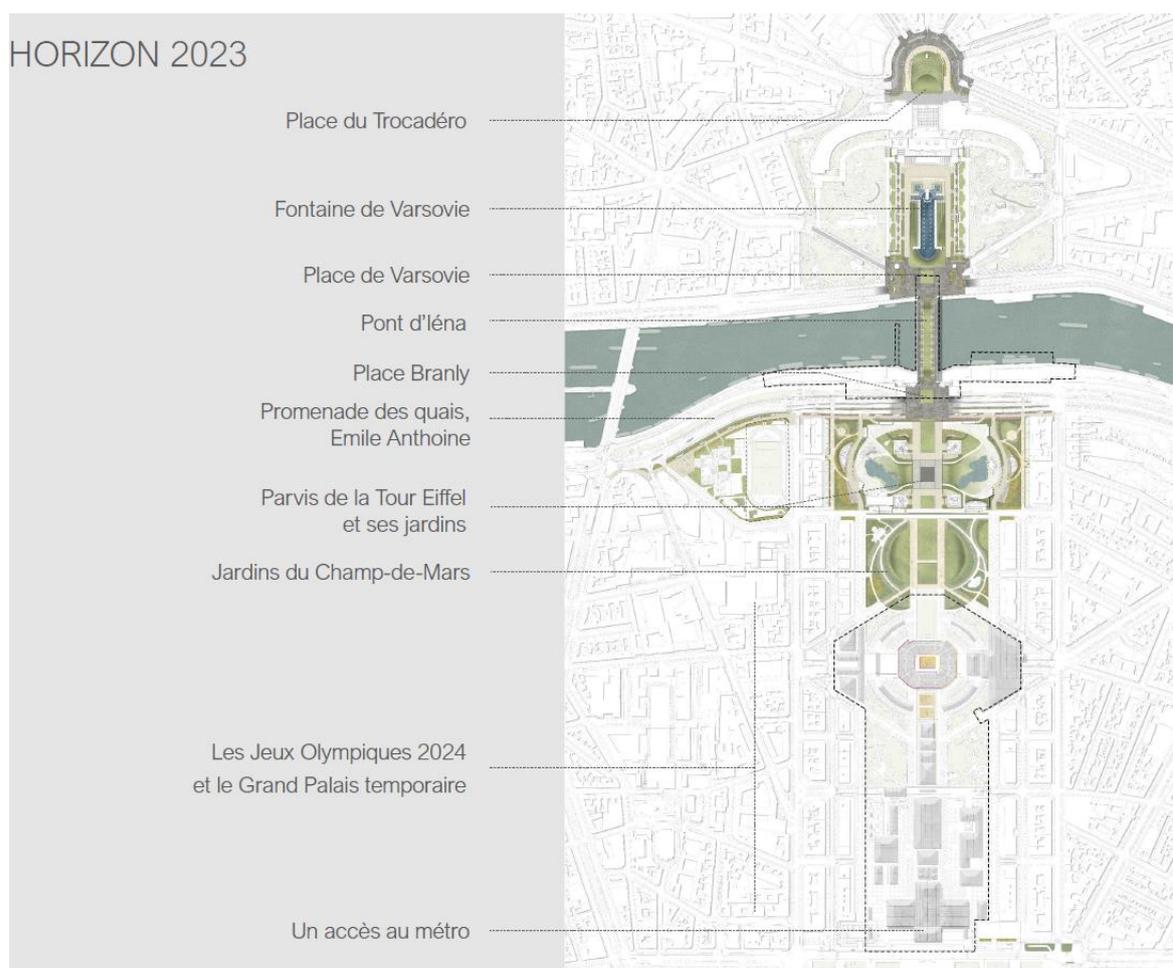
Catherine Garreta, médiatrice, est la garante de la concertation désignée par la Commission Nationale du Débat Public pour ce projet. Son rôle consiste à veiller au bon déroulement de la concertation préalable et à la possibilité pour le public de formuler des questions et de donner son avis. Elle s'assure par ailleurs de la qualité et la sincérité des informations diffusées.

2. PRESENTATION DU PROJET

Kathryn Gustafson et son équipe ont présenté le projet OnE à travers plusieurs axes thématiques :

- Le concept général ;
- Le site piétonnisé et la gestion des mobilités ;
- La présentation spatiale des différents espaces (Trocadéro, Varsovie, pont d'Iéna, quais, parvis et jardins du Champs-de-Mars) ;
- Le maintien et l'amélioration des espaces verts ;
- La programmation urbaine et artistique réinventée.

→ Retrouvez les informations sur le projet sur le site : www.concertationsitetou Eiffel.fr



↑ Le projet à l'horizon 2023 © GP + B

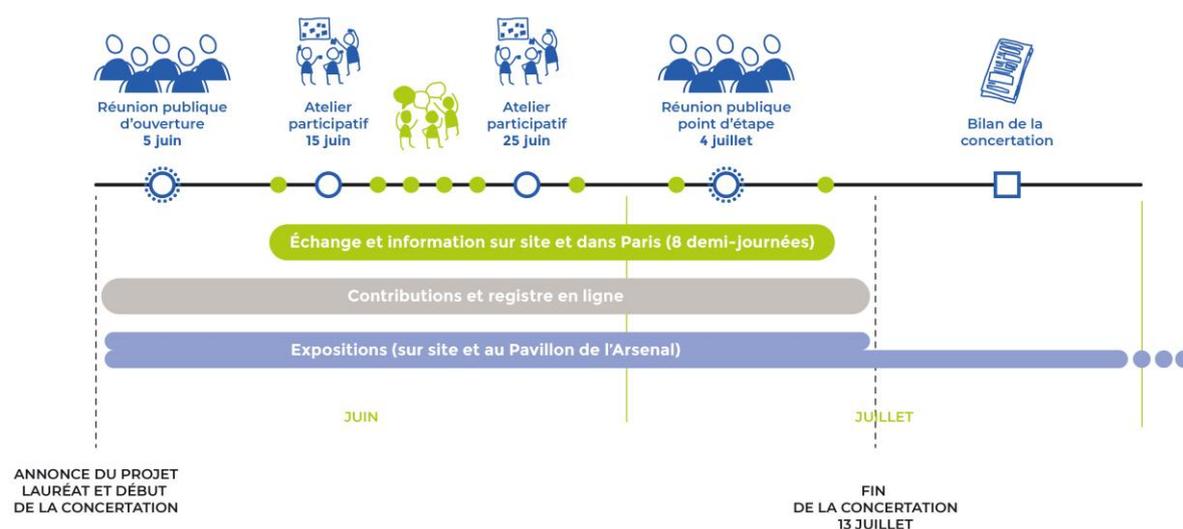
3. DEMARCHE DE CONCERTATION ET URBANISME REGLEMENTAIRE

Objectifs de la démarche de concertation

La concertation sur le projet lauréat s'inscrit dans le cadre de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) rendue nécessaire pour permettre les aménagements prévus par le projet. Celle-ci dépasse néanmoins ce cadre, et vise à :

- Assurer une parfaite information sur le projet et ses incidences en termes d'urbanisme ;
- Recueillir l'expertise d'usage des riverains, des parisiens et des visiteurs, afin notamment d'améliorer les implantations de services et les cheminements proposés ;
- Recueillir les avis et remarques du public sur les évolutions du PLU proposées pour rendre possibles les aménagements prévus et le cas échéant, débattre de solutions alternatives.

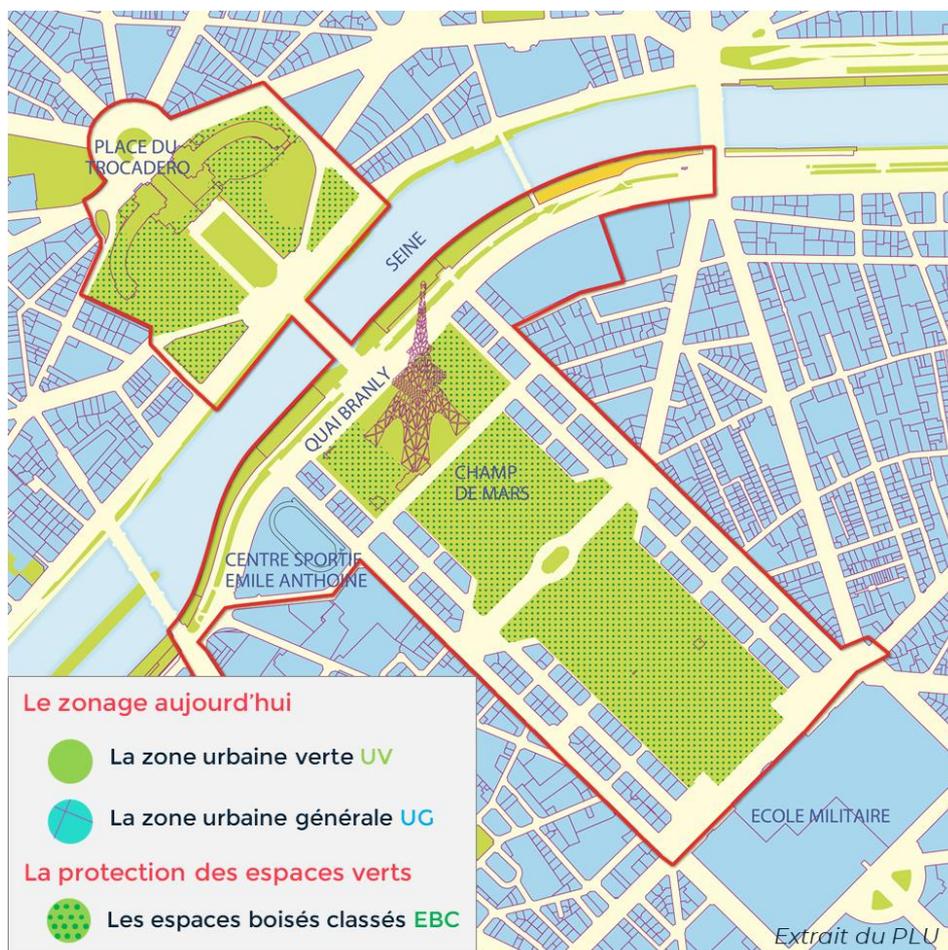
Calendrier de la concertation



Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

La mise en compatibilité est une procédure qui permet de mettre en conformité le PLU avec les nouvelles propositions d'aménagement d'un projet.

Le projet site Tour Eiffel proposé est conforme aux orientations générales du PLU de la Ville : la mise en compatibilité ne porte que sur des dispositions localisées très circonscrites.



↑ [Le plan local d'urbanisme en vigueur sur le site](#)

Dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU de Paris avec le projet, la concertation permettra notamment de recueillir les avis et remarques du public sur les dispositions proposées par le projet :

Sur le champ de Mars et au pied de la Tour :

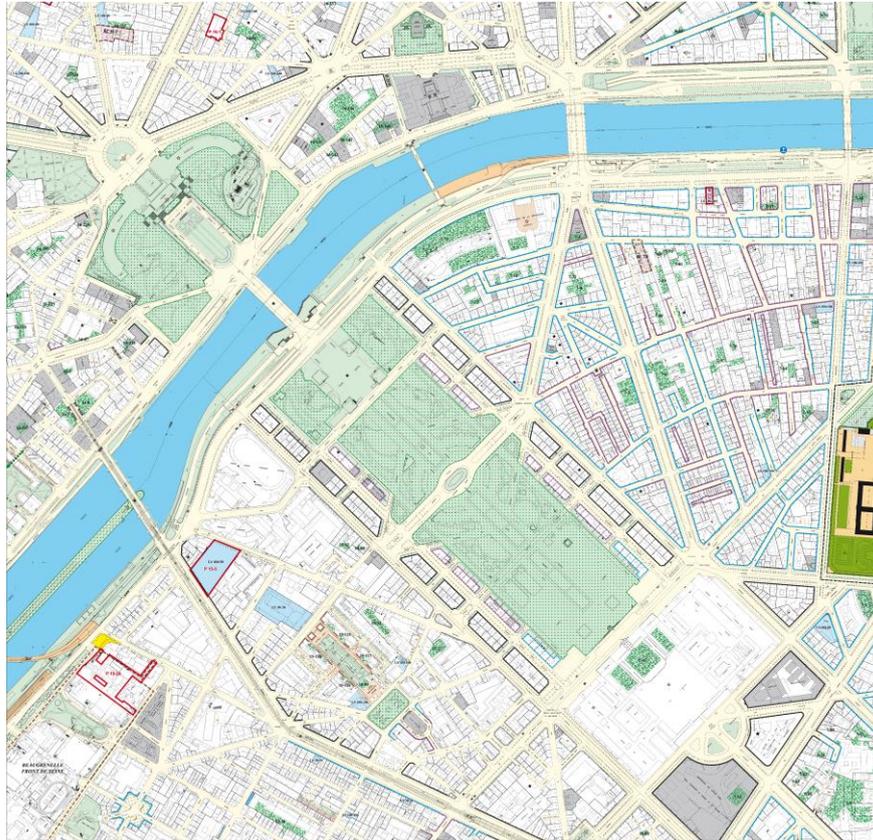
- Intégrer les fonctions d'accueil et d'accompagnement des visiteurs par des interventions mesurées : de nouveaux espaces seront rendus constructibles, en majorité en dehors des EBC

Autour du Trocadéro :

- Accueillir les nouveaux usages en préservant la biodiversité et l'authenticité des aménagements : une nouvelle délimitation des EBC et de la zone UV sera proposée

Au niveau du centre sportif Emile Anthoine :

- Faire place à la diversité des fonctions, préserver la vocation sportive et le paysage : un nouveau zonage réglementaire sera proposé



↑ PLU avant mise en compatibilité

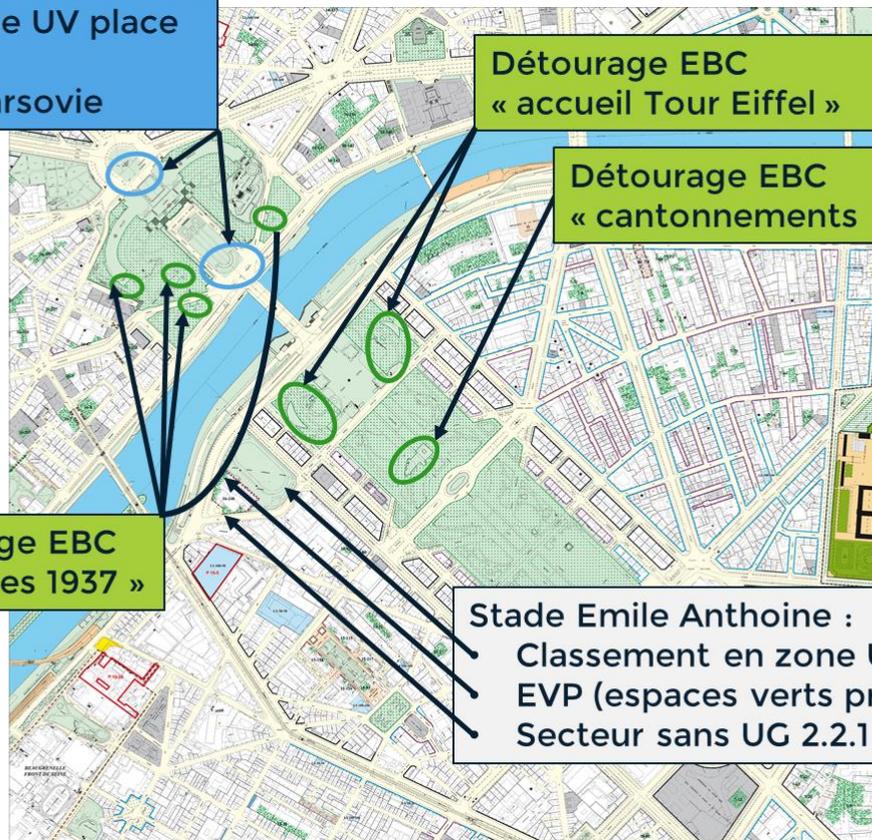
Extension zone UV place du Trocadéro et place de Varsovie

Détourage EBC « accueil Tour Eiffel »

Détourage EBC « cantonnements SETE »

Détourage EBC « Kiosques 1937 »

Stade Emile Anthoine :
 • Classement en zone UV
 • EVP (espaces verts protégés)
 • Secteur sans UG 2.2.1



↑ Proposition de mise en compatibilité

4. ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Après le temps de présentation du projet, les participants ont été invités à échanger par petits groupes et à préparer deux questions ou remarques prioritaires dont ils souhaitaient faire part à l'équipe. Pour faciliter la lecture, ces questions et réponses sont classées de manière thématique.



↑ Une participante pose les questions de son groupe

THÉMATIQUE 1 : MOBILITÉS

Circulation

- *Comment votre projet permet-il de gérer les cars touristiques ?*

Des arrêts permettront aux cars de déposer et récupérer les touristes de façon formelle. Les cars pourront circuler sous les trémies, sauf en cas d'inondation. Des places de parking ont été identifiées afin d'éviter le stationnement sauvage. L'équipe projet veille à disposer les parkings pour les véhicules de tourisme de manière à générer le moins de nuisances possibles pour les riverains.

- *Quand on viendra du 15^e pour aller vers le 16^e, il faudra emprunter le pont souterrain. Aura-t-on la possibilité de faire demi-tour et de reprendre le quai ?*
- *Ce projet suscite de l'inquiétude, notamment pour la circulation. Comment allez-vous gérer les incidences de la fermeture du pont d'Iéna au niveau du trafic routier ?*
- *Tous les automobilistes qui prennent actuellement la rue de Passy prendront-ils la rue Benjamin Franklin ? Tout le monde se retrouverait alors dans une rue très résidentielle.*

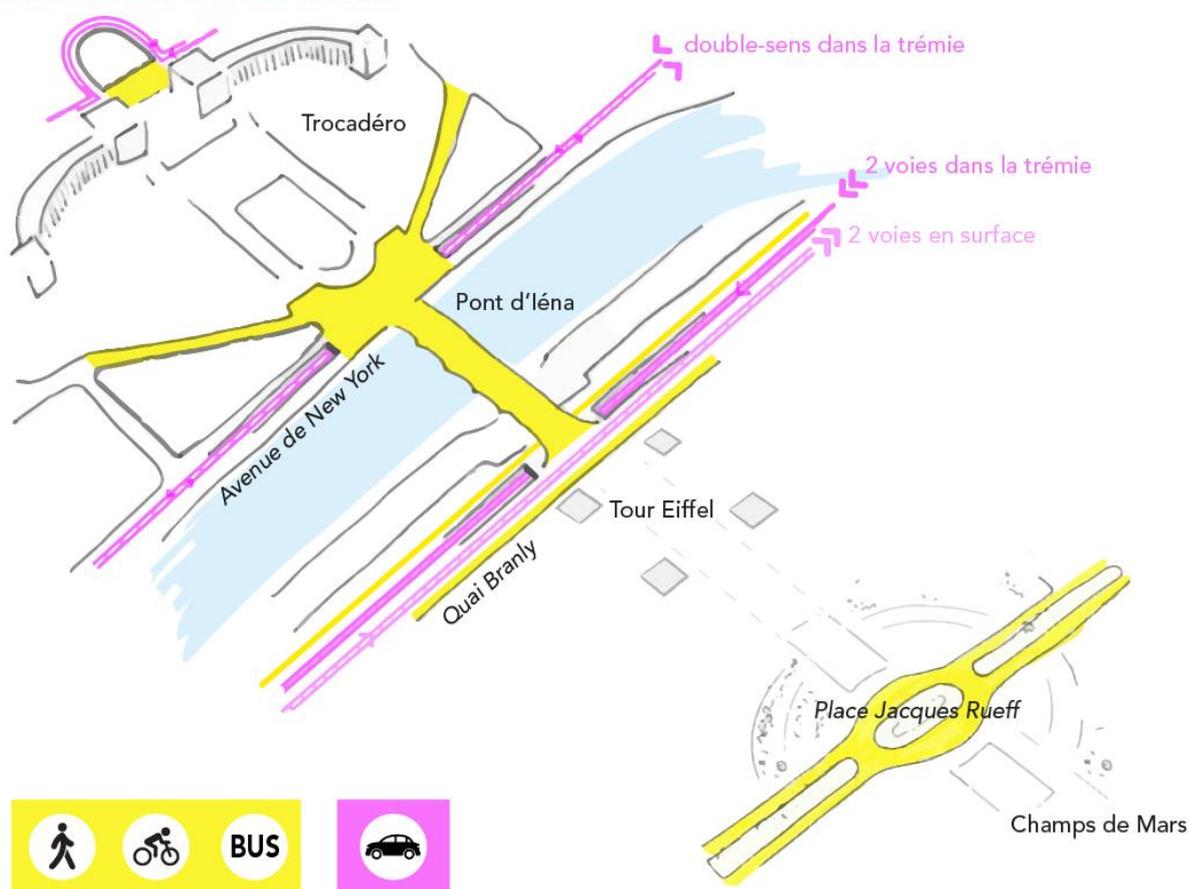
Le projet ne touche pas aux voiries et à leur capacité sur les Quais de Seine rive droite et rive gauche. Seul le pont d'Iéna ne sera plus circulaire. Jean-François Mangin, de la Ville

de Paris, rappelle que les questions précises concernant la circulation automobile seront abordées au cours des ateliers de concertation et invite le public à y participer. Les échanges de la concertation seront intégrés dans la réflexion pour affiner le projet, de même que les futures études de trafic. En complément des analyses déjà menées, des études très précises (« microscopiques ») seront réalisées et combinées avec la connaissance du terrain des usagers s'exprimant lors de la concertation.

- *Combien de voies restera-t-il sur le Quai Branly ? Aujourd'hui il y a une 3x2 voies, sur le projet restera-t-il seulement le tunnel et une voie ?*

En termes de capacité, le projet conserve 2x2 voies sur le quai Branly pour les voitures avec 2 voies en surface et 2 voies dans le tunnel. Il supprime uniquement deux voies dites « de stockage » permettant de tourner sur le pont d'Iéna. De chaque côté de la 2x2 voies, une voie est conservée pour les bus et les vélos dans les 2 sens.

Nombre de voies à l'étude sur le secteur Trocadéro



↑ Schéma de principe de mobilité

Mobilités douces et transports publics

- *Comment seront gérées les interconnexions entre les différents moyens de transport ? Comment sont envisagés les passages de bus, vélos et parkings pour les mobilités douces ?*
- *Les bus pourront-ils passer par l'avenue des Nations Unies ?*
- *Une séparation au niveau de la voie de bus et celle des pistes cyclables est-elle envisagée ?*

Un travail important a été mené sur l'interaction entre mobilité douce et bus dans le projet. Il prévoit notamment des stations Vélib', des arrêts de bus et des points d'attache vélo. Des ateliers spécifiques portant sur le transport et des études fines sur le traitement urbain des mobilités seront initiés prochainement, pour affiner et enrichir ce projet qui est actuellement une esquisse.

Sur le quai Branly deux voies séparées coexisteront pour les vélos et les bus RATP.

Sur le pont d'Iéna, deux lignes de bus et des vélos partageront une voie. A ce stade, il n'est pas envisagé de laisser les taxis circuler sur le pont.

- *Dans la logique du projet, pourquoi ne pas faire passer les bus sur le pont Bir Hakeim plutôt que les conserver sur le pont d'Iéna ?*

Les tracés doivent être discutés avec Île-de-France Mobilité et la RATP, qui organisent le transport public à Paris. Cette possibilité de piétonnisation totale du pont d'Iéna peut être étudiée mais suppose d'autres reports complexes.

THÉMATIQUE 2 : SERVICES, USAGES ET CONFORT

Services

- *Les services commerciaux comme le manège ou la Bonbonnière de Marie ne sont pas mis en valeur et décrépis. Va-t-on les réhabiliter ?*
- *Localiser des toilettes en bordure de chaussée en faciliterait l'accès pour les personnes à mobilité réduite.*

Afin d'accueillir mieux les touristes, la vente sauvage a pour objectif d'être éliminée du site. Le projet vise une meilleure répartition des services commerciaux. Les kiosques du Champ-de-Mars seront réhabilités ou rénovés. D'autres kiosques seront ajoutés.

L'implantation des sanitaires a été étudiée pour offrir une répartition à l'échelle du site et pour répondre aux besoins particulièrement importants aux abords de la Tour. Ces implantations pourront être discutées plus finement lors des ateliers de concertation.

- *Le projet aurait été plus beau sans le mur de verre. Les accès à la Tour Eiffel se situent sur les côtés, cela induit que 100% de la population se retrouvera sur 10% de*

l'espace où l'on proposera bagagerie, toilettes et boutiques. Sur le projet concurrent « Forêt Tour Eiffel », les services se trouvaient à l'intérieur de l'enceinte protégée ou à Joffre.

Kathryn Gustafson rappelle que le mur a été commandé par l'Etat. Pour des raisons de sécurité, les visiteurs doivent trouver une offre de bagagerie à l'extérieur du site sécurisé avant de pénétrer dans celui-ci. Des études de flux montrent que l'espace au niveau des bagageries du projet est suffisamment grand pour accueillir ces usagers. La Société d'Exploitation de la Tour Eiffel met tout en œuvre pour limiter la file d'attente.

- *Est-ce que les impacts de l'augmentation du tourisme et la tourismophobie ont été pris en compte dans le projet ?*

Jean-Louis Missika souligne que la Ville de Paris est attentive à la question du surtourisme. Le projet ne vise pas à attirer plus de touristes, mais à proposer un meilleur accueil.

Usages

- *Une micro-aire de jeux mal fréquentée est actuellement installée au niveau du Trocadéro. Les jardins que vous proposez sur cet espace deviendront-ils un véritable lieu de vie familial pour les riverains ?*
- *Concernant la course à pieds autour du Champ-de-Mars, que prévoyez-vous ?*

Les jardins latéraux comporteront différents aménagements pour aux Parisiens, les enfants et les personnes âgées en particulier.

Kathryn Gustafson explique qu'elle est ouverte à l'idée de créer des espaces dédiés à la course à pieds, mais sans asphalté. Elle précise également que le site génère actuellement trop de poussière et que les choix de revêtement de sol sont importants pour le confort de tous et la durabilité des aménagements.

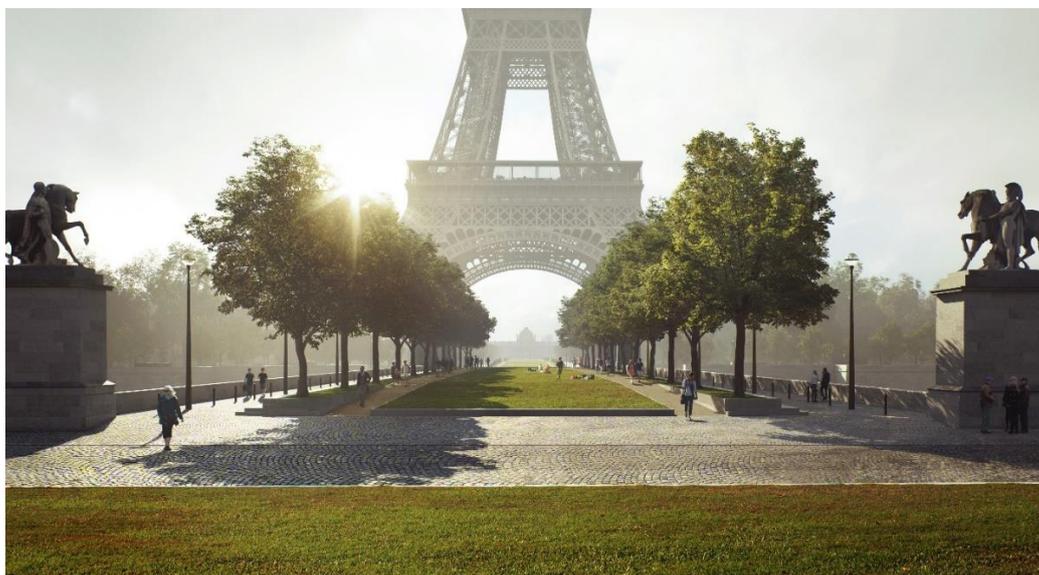
> Remarques formulées par écrit par des participants concernant les usages : « *Les jardins du Trocadéro semblent devenir un jardin pour touristes plutôt qu'un lieu de vie familiale pour les riverains.* » ; « *L'amphithéâtre du Trocadéro, la place de Varsovie et le pont d'Iéna, ainsi que la Parvis de la Tour Eiffel manquent d'attractivité à eux-seuls.* »

Aménagements

- *Les équipes du Champ-de-Mars n'ont pas les moyens techniques pour entretenir le sol stabilisé, que prévoit-on ? Il pourrait être intéressant que le site soit géré par un conservateur, comme aux Tuileries par exemple, une personne qui coordonne la gestion.*
- *Pourquoi ce choix de pavés sur le pont d'Iéna, qui semblent sombres, peu pratiques et favorisent îlots de chaleur ?*

Un béton désactivé clair peut être envisagé.

Les pavés ne seront pas pratiqués par les piétons, uniquement par les véhicules et les vélos, leurs joints peuvent être resserrés pour un plus grand confort. Kathryn Gustafson précise qu'elle tient à leur dimension historique.



↑ [Perspective du pont Iéna - projet GP+B](#)

- *Je suis très étonné que le plateau de Joffre ne soit pas végétalisé.*

Le plateau de Joffre sera dans un premier temps dédié à l'accueil d'activités des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

- *Le bâtiment de France TV dont les installations sont obsolètes va-t-il disparaître ?*

L'équipe projet précise que des discussions sont en cours pour végétaliser le bâtiment.

> Remarques formulées par écrit par des participants concernant l'aménagement : « *Le fait que rien ne soit dit sur l'embarcadère des bateaux est fort dommage. Il faut améliorer et embellir ses accès.* » ; « *Pourquoi avoir attendu aussi longtemps pour préserver le jardin du Champ-de-Mars et avoir ignoré si longtemps les demandes des riverains ?* » ; « *Un 1^{er} vœu à la maîtrise d'œuvre du projet est que, contrairement à la Place de la République où des « traverses en bois » ont été utilisées en tant que bancs, le projet prévoie un mobilier qualitatif. Le 2^{ème} vœu est que les fontaines du projet ne soient pas les mêmes que sur le rond-point des Champs-Élysées.*

Événementiel

- *Le projet prévoit de l'événementiel, mais n'existe-t-il pas des textes de régulation sur le bruit notamment qui empêchent de l'événementiel dans les jardins ? Comment comptez-vous gérer l'événementiel afin de respecter le nouveau site ?*

Les animations et l'événementiel se feront sur des espaces dédiés dont le revêtement est minéral, afin que les installations n'altèrent pas les aménagements paysagers et végétalisés.

Jean-Louis Missika rappelle la volonté de la Ville de Paris de limiter cet événementiel et d'en améliorer la gestion. Ces espaces seront équipés pour accueillir des événements respectueux de l'histoire du site, dans les meilleures conditions.

Environnement

- *Est-ce que l'impact du projet sera évalué par une étude d'impact environnementale ?*

Une évaluation urbaine et environnementale fait partie des exigences du Code de l'environnement. Elle est en cours de réalisation, avec l'état initial et l'étude de la faune et de la flore sur les 4 saisons qui ont débuté.

> Remarque formulée par écrit par un participant concernant l'environnement : « *Seule la végétalisation de pleine terre est utile pour lutter contre l'îlot de chaleur urbaine. La végétalisation du pont est ainsi un objet de décoration uniquement.* »

THÉMATIQUE 3 : CONCERTATION

- *Peut-on avoir les lieux et les dates des rencontres sur site ? Présenterez-vous des synthèses publiques ?*

Les apports de la démarche de concertation seront synthétisés dans un bilan à l'issue de la démarche, et des comptes-rendus seront réalisés après chaque réunion. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet :

www.concertationsitetoureiffel.com

5. CONCLUSION

Les élus et l'équipe projet remercient les participants et les invitent à poursuivre leurs contributions via le site internet ou lors des prochains rendez-vous. De nombreuses questions ont été posées concernant la mobilité et les circulations, qui est un des sujets proposés lors des ateliers de concertation.

En complément des questions ou remarques prioritaires que les groupes ont choisi de poser à l'équipe lors du temps d'échange en plénière, les participants ont également noté par écrit d'autres questions ou remarques consignées ci-dessous.

Des réponses sont apportées a posteriori par l'équipe projet ci-dessous.

Questions sur le projet

- *Comment les 72 millions d'euros du projet seront-ils financés ? La vision 2030 est-elle incluse dans ce chiffrage ? Est-il possible qu'elle ne soit jamais réalisée ?*

Le projet est chiffré à 72M€ TTC, cela inclut le coût de travaux (40M€ HT) mais également l'intégralité des études, des frais annexes, des taxes et de l'inflation jusqu'à fin 2023. Il est financé par la redevance payée par la SETE (la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel) à la Ville de Paris. En clair, ce sont les revenus générés par les billets d'entrée à la Tour qui financent ce réaménagement.

La « vision 2030 » correspond à une réflexion globale, une vision inspirante pour penser l'avenir du site dans sa globalité. Cette vision n'est pas incluse dans le financement actuel du projet pour 2023.

- *D'où les ressources permettant d'entretenir ce grand site proviendront-elles ?*

Les crédits permettant d'entretenir ce site viennent intégralement de la Ville de Paris, qui pourra mettre à profit les redevances payées par les futurs kiosques (restauration, boutique, etc..) du site pour alimenter cette enveloppe budgétaire.

- *Peut-on envisager de déplacer la concertation dans une mairie limitrophe pour plus de participation ?*

L'atelier participatif du mardi 25 juin aura lieu à la Mairie du 15^{ème} arrondissement, salle d'audience, 154 rue Lecourbe.

- *Pourquoi implanter des commerces dans un lieu dédié à la nature en ville et au repos ? Cela augmentera le volume des déchets à traiter.*

Le site accueille un grand nombre de visiteurs et de riverains, qui génère un besoin en termes de commerces et de services. Leur implantation est proposée dans plusieurs lieux, et pour certains avec une proposition architecturale qui vise à « effacer » le bâti pour respecter la nature et le paysage. L'objectif est d'encadrer ce développement commercial pour répondre au strict besoin des visiteurs, et de favoriser des commerces de circuit court, générant peu de déchets.

- *Où retrouve-t-on dans ce projet le Paris symbole de l'histoire française, ville de l'art et des impressionnistes ?*

Le projet porté par GP+B met en valeur l'axe historique « axe du pouvoir » à la française, tout en développant les jardins latéraux pittoresques. En parallèle un travail sensible est effectué sur le choix des végétaux en référence à l'histoire du site.



↑ [Extrait présentation projet GP+B](#)

- *Le projet prévoit-il des espaces de stationnement pour les trottinettes électriques*

Le projet prendra en compte les nouvelles mobilités et intégrera les questions de stationnement liées.

L'utilisation des trottinettes électriques étant encore en cours de débat au niveau national, en attendant la loi d'orientation des mobilités, la ville a d'ores et déjà mis en place des mesures : plus d'informations sur le site internet paris.fr : <https://www.paris.fr/actualites/paris-renforce-la-regulation-des-trottinettes-electriques-en-libre-service-6647>

- *L'exposé sur l'arrosage des pelouses est très efficace, mais cela sera-t-il fait sachant que le jardin est ouvert 24h/24 et que les gens y pique-niquent tard dans la nuit ?*

Des analyses devront être effectuées pour la mise en place de cette pelouse, des conditions pratiques d'arrosage en coordination avec les jardiniers exploitants avec l'expérience du site et des agents.

Quai-Branly – Champ-de-Mars

- *Les terminaux de bus RATP qui se trouvent dans l'avenue Joseph Bouvard vont être déplacés côté avenue de la Bourdonnais. Le bus n°42 ne pourra ainsi plus traverser le Champ-de-Mars du 15^e au 7^e.*

Les propositions formulées par l'équipe lauréate concernant le déplacement des arrêts de bus sont un des objets de discussion des ateliers de concertation. Le plan de circulation, pour tous les types de transport, sera affiné suite à la concertation, aux études complémentaires et au dialogue avec Ile-de-France mobilités.

- *Le mur de verre autour de la Tour Eiffel sera-t-il maintenu ? Si oui, pourquoi ne positionne-t-on pas les entrées et sorties visiteurs face à l'École Militaire où la place est disponible et vaste ?*

Le mur de verre sera maintenu dans le cadre du projet 2024 pour permettre la gestion de la sécurité du site. Il n'y a pas à ce jour de projet pour modifier son entrée qui est le fruit d'un travail coordonné entre les différents services de sécurité de la Ville, de la SETE et de la Préfecture de Police..

- *Les toilettes sont actuellement positionnées sous les fenêtres des riverains de l'allée Léon Bourgeois et de l'allée Paul Deschanel. Serait-il possible de les déplacer sur l'avenue Gustave Eiffel ?*

Le plan d'aménagement propose de réorganiser les services et les commodités, dont les toilettes, et d'en implanter à différents emplacements du site :

- Place du Trocadéro,
- Jardins de Chaillot,
- Promenade Bir Hakeim,
- Jardin du Champ de Mars.

Les toilettes situées au niveau de la Tour Eiffel seront installées dans un bâtiment de faible hauteur, intégré dans le paysage, au niveau de l'allée des Refuzniks. Ceux du jardin du Champ de Mars seront positionnés en sous-sol, dans la partie centrale de l'allée. Le positionnement exact de ces implantations est un des objets de discussion des ateliers de concertation.